



## Proposition de reclassement inférieur

Par **marc**, le **21/08/2009** à **11:37**

Bonjour,

Merci de bien vouloir prendre en considération ma question :

Je suis depuis 2 ans directeur d'un pôle Formation. Je bénéficie d'un salaire de 100, d'un véhicule....

Mon PDG veut supprimer ce pôle et me propose un poste de responsable RH.  
Le salaire resterait le même mais je perds mon véhicule.  
Je ne serais plus directeur mais responsable. Il s'agit donc d'un reclassement inférieur.

A 44 ans, je crains de ne pouvoir remonter rapidement.

Comment, svp, dois-je procéder ? est-ce légal ?

D'avance merci

Par **Visiteur**, le **21/08/2009** à **11:59**

bonjour,

a vous de peser le pour ou le contre...

si votre poste est supprimé : licenciement économique....